

COMMISSION PERMANENTE

**Paul CUTURELLO**

*Conseiller Général des Alpes-Maritimes  
Président du Groupe Socialiste et Apparentés  
Conseiller Municipal de Nice*

**Monsieur Paul GUERRIN**

Président de l'A.M.F.D. 06  
26, boulevard Raimbaldi  
06000 NICE

Nice, le 8 janvier 2009

Monsieur le Président,

Suite à la réunion de la commission permanente du Conseil Général de ce jour qui avait à statuer sur le choix des prestataires dans le cadre de la politique d'aide à domicile auprès des familles, et qui a pour effet d'écartier à court terme votre association, je tenais à vous informer de l'intervention que j'ai faite au nom de notre groupe.

Je suis intervenu sur plusieurs points :

**> Sur les raisons aboutissant au choix de nouveaux prestataires :**

Alors qu'il semblait que la principale raison de ce choix se trouvait dans le fait que votre association avait refusé les tarifs proposés par le Conseil Général, j'ai fait mention des termes contenus dans votre courrier du 17 décembre qui indiquait que vous aviez bien accepté ces tarifs.

Le Président a répondu que le rapport avait été rédigé avant l'arrivée de votre courrier et que cet argument ne devait effectivement pas être retenu. Par contre, il a avancé le fait que les services avaient beaucoup de mal à entretenir des relations de dialogue avec votre association.

**> Sur ma proposition de prorogation de votre convention pour l'ensemble de l'année 2009 et non pour seulement 6 mois comme cela était proposé par le rapport :**

Le Président a refusé cette proposition et a considéré le délai de 6 mois comme acceptable.

**> Sur ma demande concernant l'avenir des 128 membres de votre personnel :**

Le Président a affirmé que dans le cadre de la mise en place des nouveaux prestataires, les services devraient rechercher les moyens de préserver les personnels. Dans ce but, des conventions seraient passées afin que vos personnels soient repris totalement en charge par l'ADORAM et l'ADMR.

Malgré cet engagement du Président, notre groupe considère que ce délai de 6 mois de prorogation de la convention qui vous lie au département ne sera pas suffisant pour permettre une transition dans de bonnes conditions du service rendu par votre association aux 600 familles de notre département.

Ce rapport a été voté par la majorité du Conseil Général. Seul notre groupe s'est abstenu.

Alors que le schéma de l'enfance doit être revu cette année, soyez assuré, Monsieur le Président, que nous restons à votre écoute et que nous serons très attentifs au respect des engagements pris par le Président du Conseil Général concernant, notamment, le maintien de l'emploi de vos personnels.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Paul CUTURELLO**